



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

UN ACCORD MAJEUR DONT ON NE VERRA PAS LA COULEUR

La prévention et la réparation de la pénibilité
sont au cœur de l'action syndicale...et pourtant !

~~► La loi a créé un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés. La CFDT avait obtenu que ce dispositif soit aussi mis en place à La Poste pour les fonctionnaires (pour favoriser un passage à temps partiel, par exemple).~~

► Les postiers âgés de 55 ans et plus occupant des fonctions exposées à des facteurs de pénibilité se verront octroyer des jours de repos annuel supplémentaires.

~~de 55 à 57 ans : 3 jours
de 58 à 60 ans : 4 jours
de 61 et plus : 5 jours~~

► Allongement de la liste des fonctions ouvrant droit aux départs anticipés au titre de la pénibilité (TPAS).

- ~~- Chefs d'équipe courrier~~
- ~~- Encadrants travaillant de nuit~~
- ~~- ...~~

Voir la liste auprès de votre militant CFDT ou sur le site web : www.laposte.cfdt3c.fr



**TRACT
N°7**

Du 1^{ER} au 4 décembre 2014, votez CFDT afin de lui donner les 30% de représentativité qui lui permettront de valider (seule) des accords de ce type.

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**